

Image not found or type unknown



Pension alimentaire à l'amiable

Par **missilane**, le **08/04/2015** à **13:34**

Bonjour,rrrnJe suis séparé du papa de mes 2 premiers enfants depuis 9 ans nous ne sommes jamais passé devant le jaf nous étions ni marié ni pacsé j ai déclare la pension alimentaire au départ et quand il a commencé a me payer quand il voulait je ne l ai plus déclaré cela fait 4 ans quel risque je cours car mon nouveau compagnon veut me dénoncer est ce mieux que je me dénonce ou que je risque que ce soit lui ?rrrnMerci de votre réponse